



Assemblée générale

Distr. générale
20 avril 2007
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 115 de l'ordre du jour provisoire

Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007**

Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application des décisions 52/466 et 53/475 de l'Assemblée générale, dans lesquelles l'Assemblée a prié le Secrétaire général de l'informer régulièrement des activités du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI). On y trouvera des informations sur les résultats des dix-septième et dix-huitième cycles de financement et les approbations intersessions qui ont eu lieu en 2005 et sur les progrès réalisés dans chacun des domaines d'action du programme. Y sont également passées en revue les activités de plaidoyer et de renforcement des partenariats financées par le FNUPI à l'appui du système des Nations Unies. Les informations fournies par le présent rapport complètent celles qui figurent dans les précédents rapports du Secrétaire général (A/53/700 et Add.1, A/54/664 et Add.1 à 3, A/55/763 et Corr.1, A/57/133, A/58/173, A/59/170 et A/60/327).

Les États Membres noteront qu'un montant total de 170,5 millions de dollars a été alloué pour l'année 2005, montant ventilé de la façon suivante par domaine d'action : santé des enfants : 143,9 millions de dollars pour six projets (dont cinq nouveaux); population et femmes : 2,7 millions de dollars; environnement : 10,1 millions de dollars pour 18 projets; paix, sécurité et droits de l'homme : 3,6 millions de dollars pour cinq projets (dont trois nouveaux); et 10,5 millions de dollars pour sept projets (dont quatre nouveaux) ne relevant d'aucun des quatre domaines thématiques. Depuis le lancement en 1998 du partenariat entre le FNUPI et la Fondation pour les Nations Unies, un montant total de 809,5 millions de dollars a été affecté à des programmes.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** A/61/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	3
II. Programme	5–48	4
A. Santé des enfants	6–17	4
B. Les femmes et la population	18–24	7
C. Environnement	25–34	8
D. Paix, sécurité et droits de l’homme	35–40	11
E. Initiatives stratégiques	41–43	12
F. Appui aux interventions d’urgence	44–47	12
G. Contrôle et évaluation/examen des programmes	48	13
III. Fonds des Nations Unies pour la démocratie	49–50	14
IV. Faciliter les partenariats mondiaux pour le développement	51–60	14
V. Campagne de publicité et relations publiques	61–64	17
VI. Cycles de financement	65–66	18
VII. Arrangements opérationnels et financiers	67–69	18
VIII. Conclusion	70–73	19
Annexes		
I. Composition du Conseil consultatif du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, 2005		21
II. Projets financés par la Fondation pour les Nations Unies par domaine d’activité		22

I. Introduction

1. Le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI) a poursuivi ses activités de partenariat avec la Fondation pour les Nations Unies que Robert E. (Ted) Turner a créée pour distribuer la contribution de 1 milliard de dollars qu'il a faite pour appuyer des causes de l'ONU. À ce titre, le FNUPI a collaboré avec les organismes des Nations Unies pour recenser des projets novateurs et à forte incidence qui soient compatibles avec les programmes-cadres concernant la santé des enfants; les femmes et la population; l'environnement; et la paix, la sécurité et les droits de l'homme. Les projets et activités ont été déterminés conformément aux objectifs stratégiques de la Fondation, en tenant compte des buts et objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire ainsi que d'objectifs de développement connexes. On s'est attaché à exécuter ces projets et activités sur la base des directives publiées par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) et conformément aux bilans communs des pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Depuis la création en 1998 du partenariat Fondation pour les Nations Unies/FNUPI, on dénombre 376 projets d'une valeur de 809,5 millions de dollars (y compris le cofinancement) couvrant des activités menées dans 121 pays par 39 organismes des Nations Unies. Le montant cumulé cofinancé par d'autres partenaires de financement s'est élevé à 360,4 millions de dollars, soit plus d'un tiers de tous les dons approuvés. En outre, les mêmes programmes et projets ont bénéficié d'un financement parallèle de près de 322 millions de dollars.

2. L'année a été particulièrement difficile en raison de deux catastrophes naturelles : le tsunami dans l'océan Indien le 24 décembre 2004 et le tremblement de terre au Pakistan le 8 octobre 2005. L'étendue des dégâts et le nombre de victimes du tsunami ont appelé l'attention du monde entier et suscité une réaction sans précédent du public. Il est devenu évident que les besoins des survivants en matière de soins de santé, d'approvisionnement en eau et de reconstruction pouvaient être satisfaits au moyen des ressources provenant des programmes financés par la Fondation pour les Nations Unies/FNUPI, même si la fourniture de secours était une première pour le partenariat. Après le tremblement de terre au Pakistan, la Fondation pour les Nations Unies et le FNUPI ont également trouvé le moyen d'offrir une aide dans leurs domaines de compétence.

3. Comme lors des années précédentes, le FNUPI a fourni une assistance au secteur privé international et à des fondations pour l'établissement de partenariats avec des organismes du système commun des Nations Unies. Conformément au Document final du Sommet mondial de 2005 et à l'engagement que le Secrétaire général a pris de faciliter et de coordonner l'action collective concernant les priorités et principes communs, le FNUPI a concentré son action sur la création de possibilités de collaboration en réseau avec une large gamme d'acteurs, notamment des partenaires bilatéraux, et de mobilisation de ressources auprès d'eux. Au 31 décembre 2005, le Fonds avait répondu à près de 500 demandes de partenariat avec des organismes des Nations Unies provenant d'un large éventail d'organisations, de réseaux, de coalitions et d'individus.

4. Le 4 juillet 2005, au Sommet de l'Union africaine à Syrte, le Secrétaire général a annoncé la création du Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD). Au Sommet mondial de 2005 tenu au Siège de l'ONU en septembre, les dirigeants du monde entier ont accueilli avec satisfaction l'établissement du Fonds

et lui ont apporté leur appui en versant des contributions d'un montant total de 41 millions de dollars. Le FNUPI a été chargé par le Secrétaire général de lancer le FNUD le plus rapidement possible. Avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Département des affaires politiques et le Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), le FNUPI a commencé les préparatifs pour le lancement du FNUD au début de 2006 et de ses activités de financement.

II. Programme

5. On trouvera ci-après un examen détaillé des faits survenus durant l'année écoulée en ce qui concerne les programmes et projets exécutés grâce à l'appui de la Fondation pour les Nations Unies au titre des quatre thèmes du programme : santé des enfants; population et femmes; environnement; et paix, sécurité et droits de l'homme. Outre ces activités, la Fondation a soutenu un certain nombre d'initiatives stratégiques et facilité l'octroi de petits dons à des activités des Nations Unies.

A. Santé des enfants

6. Le volet concernant la santé des enfants comprend 61 projets évalués à 432,5 millions de dollars, dont 49 ont été achevés. Les projets bénéficiant d'un appui portent sur les domaines d'intervention prioritaire suivants des Nations Unies : éradication de la poliomyélite (102,4 millions de dollars); prévention de la consommation de tabac (8,9 millions de dollars); réduction de la mortalité infantile et prévention du VIH/sida (47,7 millions de dollars); fourniture de micronutriments (7,3 millions de dollars); amélioration et maintien de l'administration de vaccins (225,1 millions de dollars); et renforcement des connaissances et des pratiques de santé au niveau local (19,2 millions de dollars). Les projets qui ne relèvent pas du programme sont évalués à 21,9 millions de dollars. En 2005, 143,5 millions de dollars ont été alloués au volet concernant la santé des enfants.

7. Les principaux domaines d'appui relatifs à ce volet sont la lutte contre la rougeole et l'éradication de la poliomyélite. Les activités menées au titre du programme demeurent à caractère préventif pour ce qui est de la santé des enfants et visent à faire en sorte que les interventions financées par la Fondation pour les Nations Unies contribuent à renforcer les infrastructures sanitaires publiques ainsi que les capacités de prestation de services et de surveillance dans les pays en développement. La lutte contre la rougeole, par exemple, est un investissement rentable en ce qu'elle permet de réduire la mortalité et la morbidité infantiles d'une manière à la fois mesurable, reproductible et réaliste. Elle comprend des activités qui peuvent aisément être reproduites à plus grande échelle, et la demande de vaccins est très forte.

8. Lancée en 2001, l'Initiative pour la lutte contre la rougeole en Afrique permet à la Fondation pour les Nations Unies/FNUPI d'apporter une aide précieuse aux organismes des Nations Unies, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le partenariat comprend la Croix-Rouge américaine, les Centres for Disease Control and Prevention, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, la Fondation Vodafone, la Fondation Bill and Melinda Gates, l'Agence canadienne de

développement international, de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé. L'Initiative a permis de vacciner plus de 200 millions d'enfants dans plus de 33 pays d'Afrique, soit au moins 90 % de la population visée, faisant ainsi éviter plus de 300 000 décès en 2003, dernière année pour laquelle on dispose de données sur la mortalité due à la rougeole. La plus forte baisse a été enregistrée en Afrique, la région où cette maladie a la plus forte incidence. Ce partenariat travaille en étroite collaboration avec les gouvernements de pays africains, les communautés locales et des partenaires de la société civile pour veiller à ce que tous les enfants exposés à la maladie aient accès au vaccin contre la rougeole et bénéficient de services de santé connexes.

9. En 2005, le Conseil consultatif du FNUPI et le Conseil d'administration de la Fondation pour les Nations Unies ont approuvé la phase VIII du projet intitulé « Renforcement des services de vaccination par le biais de la lutte contre la rougeole en Afrique » pour un montant total de 26,4 millions de dollars. L'élargissement de ce projet conjoint de l'UNICEF et de l'OMS continue d'appuyer des campagnes de vaccination contre la rougeole dans au moins 16 pays d'Afrique, touchant plus de 33 millions d'enfants. L'objectif global étant d'éliminer plus ou moins la mortalité due à la rougeole et de réduire de 95 % la morbidité causée par la rougeole, le projet comprend des activités telles que la distribution de vaccins, de seringues et d'autres fournitures et la fourniture d'un appui technique et financier aux fins de la microplanification, de la formation et de la mobilisation sociale. Le programme a également les objectifs connexes suivants : renforcer la surveillance de la rougeole; offrir des produits de santé supplémentaires tels que des compléments de vitamine A, des cachets vermifuges et des moustiquaires imprégnées d'insecticide pour la lutte contre le paludisme dans les pays touchés; et renforcer les partenariats existants en matière de vaccination dans les régions touchées.

10. À la suite du tsunami de l'océan Indien de décembre 2004, l'Initiative de lutte contre la rougeole en Afrique a permis de mobiliser de nouvelles ressources pour renforcer les activités de lutte contre la rougeole en Asie. Un montant total de 87 millions de dollars recueilli par la Croix-Rouge américaine a été distribué par la Fondation pour les Nations Unies et le FNUPI à cette fin.

11. La Fondation pour les Nations Unies a soumis, par l'intermédiaire de l'Initiative pour la lutte contre la rougeole en Afrique, une proposition pour la vaccination contre la rougeole, présentée comme une première activité de la Facilité internationale de financement pour la vaccination lancée en septembre 2005. Les fonds provenant de la Facilité internationale pourraient atteindre 150 millions de dollars, ce qui permettra d'élargir les activités à d'autres pays, notamment le Cambodge, l'Inde, la République démocratique populaire lao, le Myanmar, le Pakistan et la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

12. L'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite est le plus vaste effort international déployé à ce jour en matière de santé publique. Au total, 91 millions de dollars ont été approuvés au titre de l'Initiative depuis 1999. Le groupe de sensibilisation à la lutte contre la poliomyélite comprend des centres de coordination pour la mobilisation de ressources auprès de la Fondation pour les Nations Unies, de Rotary International, de l'OMS et de l'UNICEF.

13. Malgré des revers enregistrés en 2004, l'éradication de la poliomyélite a retrouvé un nouvel élan en 2005. Cette année-là, la transmission du virus de la poliomyélite a été interrompue en Égypte, et des succès comparables sont envisagés

dans un certain nombre de pays en 2006. L'OMS considère que l'arrêt de la transmission de ce virus est un objectif réalisable en 2006. La Fondation pour les Nations Unies et le FNUPI ont entrepris des efforts de collecte de fonds auprès de donateurs non traditionnels en vue d'appuyer les activités d'éradication de la poliomyélite. Par exemple, en partenariat avec les Centres for Disease Control and Prevention des États-Unis, un montant total de 15 millions de dollars a été recueilli pour une réduction des coûts, ce qui a porté à près de 50 millions de dollars le montant des ressources disponibles pour l'éradication de la poliomyélite au Pakistan.

14. Le paludisme est un « tsunami silencieux » qui tue plus de 150 000 personnes par mois (presque 2 millions de personnes par an) et cause plus de 300 millions d'épisodes de paludisme dans plus de 100 pays. Il touche les personnes les plus vulnérables, à savoir les enfants de 5 ans ou moins, qui représentent plus de 90 % de tous les décès dus au paludisme; les femmes enceintes; et les personnes infectées au VIH/sida. Le paludisme tue un enfant toutes les 30 secondes en Afrique. Il est également responsable de 10 000 cas de décès maternels par an, de 10 % des cas d'insuffisance pondérale à la naissance et de 5 % des cas de mortinatalité dans les pays où le paludisme est endémique.

15. L'intégration de la prévention du paludisme aux campagnes de lutte contre la rougeole a marqué une importante évolution en 2005. En Afrique, l'offre limitée de moustiquaires traitées à l'insecticide est un important obstacle à lutte contre le paludisme. Les moustiquaires traitées durables peuvent être utilisées sans être remplacées pendant près de trois ans et fournir ainsi une protection continue. On s'est donc attaché à accroître la distribution de moustiquaires traitées pendant les campagnes de lutte contre la rougeole. En 2005, les activités au titre de l'initiative pour la lutte contre la rougeole en Afrique ont été menées au Tchad, en Guinée équatoriale et au Togo afin de démontrer qu'on peut utilement fournir des moustiquaires traitées parallèlement aux campagnes nationales.

16. La Fondation pour les Nations Unies et le FNUPI ont mis au point des approches stratégiques pour surmonter les obstacles financiers au développement des marchés pour l'achat de moustiquaires. De concert avec l'American International Group (AIG), le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, la Banque mondiale, Exxon Mobil et d'autres entités, des outils de gestion des risques sont mis au point en vue d'assurer que les fournisseurs de moustiquaires traitées soient payés afin qu'ils renforcent leur capacité de satisfaire la demande mondiale tout en réduisant les lacunes dans la chaîne d'approvisionnement. Les résultats escomptés sont une diversification plus poussée et l'amélioration de la qualité des produits ainsi que la réduction des délais d'approvisionnement.

17. Le programme de la Fondation pour les Nations Unies/FNUPI et la Fondation Vodafone ont établi un partenariat pour renforcer les systèmes de surveillance des maladies de l'ONU. Le mécanisme, qui sera lancé en 2006, vise à appuyer la collecte rapide d'informations précises par l'ONU, ce qui est indispensable pour arrêter la propagation d'épidémies et de pandémies telles que la grippe aviaire. Bénéficiant de la collaboration de l'ONU, d'organisations non gouvernementales et de partenaires du secteur privé, le programme de la Fondation pour les Nations Unies/FNUPI vise à renforcer les capacités de surveillance des maladies au moyen des technologies de l'information et des communications. L'OMS a lancé la phase

pilote du mécanisme en 2005 au moyen d'un nouveau logiciel qui permet aux professionnels de la santé d'entrer les données nécessaires dans des ordinateurs portables synchronisés pour envoyer des données locales à un système central de gestion de l'information.

B. Les femmes et la population

18. Un montant total de 2,7 millions de dollars a été approuvé en 2005 au titre des projets relatifs aux femmes et à la population, ce qui porte l'enveloppe totale de ce programme-cadre à 132,1 millions de dollars au 31 décembre 2005. Le programme-cadre compte 62 projets exécutés par 10 fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies. Ses principaux partenaires d'exécution sont le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF, l'OMS, le PNUD et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sont aussi des partenaires du FNUPI dans ce domaine.

19. Les projets approuvés en 2005 ont continué de favoriser l'instauration d'un environnement porteur pour les adolescentes et les femmes en offrant de meilleures possibilités sociales et économiques, en élargissant l'accès aux informations et services de santé procréative et en réduisant la violence sexiste. Le programme-cadre a aussi permis, en 2005, d'accroître la capacité des pays d'élaborer et d'appliquer effectivement une politique d'achat et de gestion des approvisionnements en médicaments essentiels et des diagnostics pour le traitement intégré du VIH sida.

20. En Afrique, les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans sont deux fois et demie plus susceptibles d'être infectées au VIH/sida que les jeunes hommes du même âge. Du fait de la propagation rapide de l'épidémie sur le continent, les jeunes filles mariées constituent le groupe le plus exposé car elles courent le risque d'être infectées par des maris plus âgés et sexuellement actifs. Par conséquent, il importe au plus haut point de renverser cette tendance et d'assurer une protection aux adolescentes. Pour relever ce défi, la Fondation pour les Nations Unies et le FNUPI collaborent avec le Gouvernement éthiopien, le FNUAP, Nike Foundation, le Population Council et des organisations non gouvernementales locales et internationales pour faire connaître les dangers du mariage précoce grâce à une initiative de sensibilisation et de prestation de services dans trois villes d'Éthiopie. À Amhara, le projet vise à protéger et à soutenir les adolescentes mariées et les filles exposées à un mariage précoce tandis qu'à Addis-Abeba et à Bahir Dar il vise à protéger et à soutenir les filles migrantes vulnérables exposées à l'exploitation.

21. L'initiative Fondation pour les Nations Unies/FNUPI intitulée « Satisfaire les besoins de santé procréative des femmes touchées par le tsunami » a été conçu à la suite du tremblement de terre et du tsunami qui s'en est suivi en décembre 2004. Financé par la William and Flora Hewlett Foundation, ce projet a pour but de fournir des services de santé procréative de base et de maternité sans risques dans les zones les plus touchées de la province de Nanggröe Aceh en Indonésie. Dans le

cadre de ce projet, le FNUAP a pu appuyer le rétablissement de ces services essentiels dans les hôpitaux de la province.

22. Dans le cadre d'une autre initiative de secours suite au tsunami au Sri Lanka, qui est financée par le Zonta International Foundation, le FNUAP s'emploie à réduire et à empêcher la violence contre les femmes. Il aide le Gouvernement sri-lankais, aux niveaux national, provincial et local, à mettre en place des mécanismes pour accroître la sécurité des femmes et des filles et pour limiter ou éliminer les situations qui les exposent à des risques. Le projet vise également à appuyer les mesures propres à changer les connaissances, les attitudes et les comportements qui conduisent à la violence contre les femmes.

23. Le projet Fondation pour les Nations Unies/FNUPI intitulé « Prévention de la violence sexiste chez les réfugiés soudanais au Tchad » a été élaboré en réponse à la crise humanitaire qui a lieu au Darfour (Soudan) et dans les environs. Financé par le Zonta International Foundation et géré par le FNUAP, ce projet a pour but d'appuyer les activités de prévention de la violence sexiste dans le camp d'Oure Cassoni, le camp situé le plus au nord et le deuxième des camps de réfugiés soudanais dans l'est du Tchad. Il vise également à réduire la stigmatisation dont font l'objet les victimes de sévices sexuels tout en sensibilisant les habitants du camp aux effets négatifs de la violence sexiste sur les femmes, leurs familles et l'ensemble de la communauté.

24. Dans le cadre d'une autre initiative Fondation pour les Nations Unies/FNUPI, l'OMS s'emploie à renforcer la capacité des pays d'acheter et de gérer les approvisionnements en médicaments et diagnostics essentiels du VIH/sida. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et le Programme multinational de la Banque mondiale sur le VIH/sida pour l'Afrique offrent des subventions pour la prévention et le traitement du VIH/sida mais le fait que les pays ne disposent pas de moyens pour mettre au point et appliquer effectivement le volet relatif à la gestion des achats et des approvisionnements est souvent un obstacle qui empêche de mettre ces subventions à la disposition des pays. Pour faire face à ce problème, l'OMS prêtera l'assistance technique nécessaire.

C. Environnement

25. Les deux principales priorités de financement dans le domaine de l'environnement sont : a) la diversité biologique; et b) l'énergie durable et les changements climatiques. L'enveloppe totale dans ce domaine depuis 1998 est évaluée à 167,3 millions de dollars, dont 79,7 millions de dollars pour les activités relatives à la diversité biologique et 56,3 millions de dollars pour l'énergie durable et les changements climatiques. Le solde, soit 31,3 millions de dollars, est destiné à financer des dons en dehors de ces deux grands cadres. Le montant total des activités programmées en 2005 s'élève à 10,1 millions de dollars pour 18 projets.

1. Diversité biologique

26. Le mécanisme d'octroi de dons mis en place pour financer les besoins urgents en matière de préservation de l'environnement est le plus rapide qui existe dans le monde, de sorte qu'il permet de répondre aux menaces immédiates auxquelles sont exposés les sites revêtant une importance mondiale du point de vue de la

biodiversité. Les sites naturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont aussi les principaux foyers de biodiversité de la planète, et la sélection continue de nouveaux sites et la protection des sites déjà inscrits sont des éléments essentiels de la stratégie mondiale en faveur de la préservation de l'environnement. En partenariat avec l'UNESCO et Flora and Fauna International, la Fondation des Nations Unies participe au financement d'une nouvelle initiative majeure consistant à piloter un système d'intervention rapide capable de déployer rapidement une aide financière et une assistance technique en cas de menace ou d'urgence touchant un site du Patrimoine mondial.

27. Le système d'intervention rapide a pour objet a) de fournir des fonds de soudure là où un financement à plus long terme est requis; b) d'envoyer rapidement ces fonds pour répondre aux situations d'urgence sur des sites naturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial; et c) de servir de catalyseur à des mécanismes de financement novateurs dans le cadre de programmes d'assistance à long terme.

28. Le système sera testé au cours des deux années à venir. Il est conçu pour assurer l'octroi de dons d'un montant modeste, compris entre 5 000 et 30 000 dollars, et l'envoi de ces fonds dans un délai de trois semaines à compter de la date de réception de la demande.

2. Énergie durable et changements climatiques

29. L'industrie solaire en pleine expansion de l'Inde dispose d'un marché potentiel comprenant 65 % des foyers ruraux non raccordés à un réseau électrique fiable. Le principal objectif du programme de prêts à l'équipement solaire en Inde du PNUE, officiellement lancé en avril 2003 avec des fonds de la Fondation des Nations Unies et de la Fondation Shell, est d'aider les banques nationales, y compris la Canara Bank, la Syndicate Bank et la Grameen Bank, à créer des portefeuilles de prêts pour l'installation de systèmes solaires domestiques dans les régions mal équipées du Sud de l'Inde. En mars 2005, 14 000 prêts de ce type avaient été financés dans ce cadre (alors que l'objectif initial était de 5 000 prêts sur deux ans), par l'intermédiaire de plus de 2 000 agences bancaires participant au projet. Si la dynamique actuelle se confirme, le projet permettra de financer plus de 20 000 installations solaires en trois ans, ce qui en fera l'un des plus vastes programmes de prêts de ce type mis en œuvre dans les pays en développement.

30. Entre autres résultats majeurs, le programme a notamment permis : a) de stimuler la création d'un marché du crédit durable porté par une dynamique commerciale pour le financement d'installations solaires domestiques, dont la cible initiale a été dépassée de 180 %; b) de conquérir une part supérieure à 50 % du marché total dans deux États du Sud de l'Inde; c) d'obtenir par un effet direct la participation de 2 076 agences bancaires, implantées pour la plupart en milieu rural, qui proposent désormais des prêts pour de tels systèmes; et d) de susciter la création d'initiatives similaires (le Programme des Nations Unies pour l'environnement a créé en 2005 deux nouveaux programmes de prêts destinés au marché du thermique solaire, l'un en Tunisie et l'autre au Maroc).

31. La Chine possède une solide industrie du chauffage de l'eau à l'énergie solaire, avec plus d'un millier d'usines et un marché évalué à 1 milliard de dollars. Toutefois, le développement à long terme de ce marché pourrait se heurter à de graves obstacles, parmi lesquels a) la qualité extrêmement inégale des produits et des services; b) l'émergence d'une concurrence malsaine du fait de l'absence de

normes appropriées et d'une réglementation efficace; et c) le fait que les possibilités liées aux synergies entre l'industrie du chauffage de l'eau à l'énergie solaire et le secteur en pleine expansion de la construction d'immeubles d'habitation ne sont pas exploitées. Pour aider la Chine à surmonter ces obstacles, le Département des affaires économiques et sociales a lancé en 2002 un projet intitulé « Amélioration et développement de la technologie du chauffage de l'eau à l'énergie solaire » qui vise à développer l'utilisation de cette technologie en Chine en intégrant des applications de haute qualité dans des projets de construction attractifs et d'un bon rapport coût-efficacité. Les activités sont centrées sur le renforcement de la capacité de l'industrie du bâtiment d'intégrer la technologie du chauffage de l'eau à l'énergie solaire dans de nouveaux projets de construction d'immeubles d'habitation. Une telle intégration est une innovation relativement récente qui associe le secteur du thermique solaire et celui du bâtiment, et fait intervenir de nombreux organismes publics nationaux et municipaux.

32. Au nombre des principaux résultats figurent : a) l'adoption d'une nouvelle politique nationale et de directives réglementaires connexes exigeant des municipalités qu'elles intègrent le chauffage de l'eau à l'énergie solaire dans leurs projets d'urbanisme et de construction; b) la promulgation de normes et de codes techniques réglementant l'intégration de cette technologie dans la construction de nouveaux immeubles d'habitation; c) la construction de 12 immeubles de démonstration d'une superficie totale de 387 900 mètres carrés, équipés de panneaux solaires d'une surface totale de 12 000 mètres carrés; d) la mobilisation de 680 millions de yuan, soit 82 millions de dollars, collectés auprès des promoteurs immobiliers et du secteur du bâtiment et du chauffage de l'eau à l'énergie solaire pour la construction d'immeubles de démonstration et d'autres activités menées dans le cadre du projet; et e) une évaluation détaillée, en anglais et en chinois, des applications de la technologie du thermique solaire dans le monde entier, y compris une analyse des aspects techniques, environnementaux et économiques.

3. Autres initiatives notables

33. Le rapport de synthèse sur le Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes est une étude historique publiée en mars 2005, à laquelle ont participé 1 300 spécialistes de 95 pays et qui a été cofinancée, entre autres, par la Fondation pour les Nations Unies. Ce rapport révèle que 60 % environ des services écosystémiques qui sont nécessaires à la vie sur la planète se sont dégradés de manière considérable ou sont utilisés de manière non viable. D'après l'étude réalisée, tout progrès accompli en matière de lutte contre la pauvreté et la faim, de santé et de protection de l'environnement a peu de chance de s'inscrire dans la durée si la plupart des services écosystémiques dont dépend l'humanité continuent à se dégrader.

34. La société Coca-Cola, la Fondation pour les Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI) se sont associés au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin de soutenir les efforts locaux de reconstruction des adductions d'eau et des équipements d'hygiène publique dans les zones touchées par le tsunami en Thaïlande, à Sri Lanka, en Indonésie et aux Maldives. La société Coca-Cola et la Fondation pour les Nations Unies ont apporté 2,1 millions de dollars, dont 50 000 dollars de la part des salariés de Coca-Cola et des sociétés du groupe. Par ailleurs, la Fondation Coca-Cola Indonésie a accordé 300 000 dollars de financement parallèle pour soutenir une

équipe d'hydrogéologues chargée de faire le relevé des ressources en eau dans la pointe nord-est de Banda Atjeh, et d'en dresser la carte. La société Coca-Cola a également « prêté » l'un de ses directeurs en poste en Asie, pour un an, au Centre régional du PNUD à Bangkok afin de soutenir les efforts de partenariat en cours dans la région. Ces projets sont alignés sur les priorités publiques et les besoins des collectivités, et s'inscrivent dans le prolongement des efforts de relèvement qui sont déployés par l'ONU dans chaque pays. Ils s'articulent tous autour de l'idée et de l'objectif de « reconstruire en mieux » après le tsunami, et les initiatives sont conçues et organisées avec les autorités et les dirigeants locaux pour veiller à ce qu'elles correspondent aux besoins locaux, qu'elles soient prises en main au niveau local et qu'elles s'inscrivent dans la durée.

D. Paix, sécurité et droits de l'homme

35. Le volet paix, sécurité et droits de l'homme consiste essentiellement à financer les programmes appuyés par l'ONU visant à mener des activités de relèvement après une catastrophe naturelle, notamment renforcer la capacité de l'ONU de réagir aux catastrophes naturelles; à favoriser la bonne administration et l'État de droit; et à promouvoir les droits de l'homme. Un montant total de 3,6 millions de dollars a été approuvé en 2005 au titre de trois nouveaux projets et de deux projets en cours, ce qui porte l'enveloppe totale de ce dossier à 51,6 millions de dollars au 31 décembre 2005.

36. Dans le domaine des droits de l'homme, la Fondation pour les Nations Unies a accordé des fonds pour régler les nombreuses affaires présumées d'exploitation et de violences sexuelles à l'encontre du personnel de maintien de la paix en République démocratique du Congo. Le Département des opérations de maintien de la paix a rédigé, en tant que partenaire opérationnel, des documents modèles d'orientation et de formation.

37. Dans le domaine de la bonne gouvernance et de l'État de droit, la Fondation pour les Nations Unies a prêté son concours à la Cour internationale de Justice pour organiser un forum à l'intention des conseillers juridiques principaux sur les mesures à prendre pour simplifier les procédures ayant trait à la compétence, aux instances et à l'accès à la Cour.

38. La Fondation pour les Nations Unies continue d'appuyer un projet du Département des affaires politiques visant à renforcer la gouvernance démocratique en Amérique latine. L'objectif global étant une stratégie de réforme du secteur de la sécurité, ce projet est axé sur les politiques de coopération en matière de sécurité, la création d'un climat de confiance et la direction civile des forces armées.

39. Concernant le séisme survenu au Pakistan le 8 octobre 2005, la Fondation pour les Nations Unies a fait passer son aide financière par le PNUD afin que les sinistrés puissent en bénéficier immédiatement dans le cadre des secours. Ces fonds ont contribué aux efforts faits par l'ONU pour mettre à disposition des sinistrés du tremblement de terre des abris provisoires.

40. Par ailleurs, la capacité de l'ONU de réagir au mieux à une catastrophe naturelle a été renforcée grâce à une action concertée du Programme alimentaire mondial et de la Fondation pour les Nations Unies. Cette coopération permettra à l'ONU de créer un système de communication visant à faire parvenir rapidement des

informations essentielles à la communauté humanitaire en cas de catastrophe naturelle, grâce à des messages d'alerte d'urgence, qui seront envoyés par courrier électronique ou par SMS aux personnes inscrites.

E. Initiatives stratégiques

41. La Fondation pour les Nations Unies a appuyé 23 projets et des activités conformes aux autres priorités du Secrétaire général pour un montant total de 10,5 millions de dollars en 2005, ce qui porte l'enveloppe totale pour ce dossier à 26,1 millions de dollars au 31 décembre 2005. Des subventions ont également été allouées pour des activités de renforcement des capacités, le microcrédit et des initiatives visant à sensibiliser l'opinion publique à ce que fait l'ONU.

42. Afin de sensibiliser l'opinion publique aux projets et aux activités de l'ONU, la Fondation pour les Nations Unies s'est associée avec le Département de l'information et le PNUD. Les fonds ont servi à prendre contact avec une diversité d'organes de presse, notamment parlée et télévisée, pour faire connaître les thèmes liés aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux activités des organismes des Nations Unies.

43. Vu l'importance que revêt le microcrédit pour l'élimination de la pauvreté, la Fondation a fourni, en 2005, des crédits pour le programme Global Micro-entrepreneurship Awards. Cette subvention a été utilisée par le Fonds d'équipement des Nations Unies pour mener des campagnes de sensibilisation, renforcer les programmes de microfinancement existants et contribuer à la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté énoncés dans la Déclaration du Millénaire. En mettant en valeur les réalisations des créateurs de très petites entreprises et en coordonnant des activités pour attirer l'attention des médias, le projet en question vise à changer la perception du public vis-à-vis des pauvres : de malheureuses victimes, ils deviennent des créateurs d'entreprise potentiels à même de contribuer de manière non négligeable à l'économie de leur collectivité.

F. Appui aux interventions d'urgence

44. On a déjà évoqué dans les sections du présent rapport consacrées aux programmes les activités destinées à apporter une aide aux sinistrés et survivants du tsunami qui est survenu dans l'océan Indien et du séisme qui a touché l'Asie du Sud. En résumé, 15 projets de relèvement et de remise en état d'une valeur totale de 98,1 millions de dollars ont été approuvés, notamment concernant les besoins en eau et en services d'assainissement, la mise en place d'un système d'alerte humanitaire rapide, la coordination et la gestion du relèvement au niveau local, les besoins en matière de santé procréative des femmes vivant dans les zones touchées par le tsunami, de la préservation de l'environnement et du renforcement des capacités au Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

45. La Fondation pour les Nations Unies a réagi immédiatement dès la survenue de ces deux catastrophes en débloquant 5 millions de dollars lors du tsunami et 1 million de dollars lors du séisme pour les opérations de secours et de reconstruction. Ayant accordé ce financement initial, la Fondation s'est employée à mobiliser ses principaux bailleurs de fonds, ainsi que de nouveaux partenaires. La Fondation a également réussi à tirer parti des fonds provenant de partenaires

importants en élargissant son rôle fiduciaire dans le cadre de partenariats avec des organisations telles que la Croix-Rouge américaine, des organismes de bienfaisance et des entreprises commerciales, et en favorisant les contributions directes de la population. Des contributions importantes fournies par des tiers, tels que le Bush/Clinton Tsunami Fund, ont permis de soutenir l'initiative du PNUD intitulée « Adoptez une île ». Pour leur part, le Synergos Institute, la Bloomberg Foundation et l'International Community Foundation ont permis à la Fondation pour les Nations Unies et au bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour l'après-tsunami de rendre compte de manière transparente de l'utilisation qui a été faite des fonds versés au titre des activités de secours et d'en faire la publicité.

46. Les contributions de tiers ont permis de soutenir les activités du PNUD et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires liées au tsunami, notamment les programmes de relèvement au niveau local et le programme de secours d'urgence et de relèvement transitoire pour l'Indonésie mis en place par le PNUD. De nombreux organismes ont versé des fonds, notamment l'India Development and Relief Fund, le Pride in India Tsunami Grassroots Funding, l'Asia Society, le Council on Foundations-Family Foundations, le Network for Good, le fonds pour le tsunami de la Fondation pour les Nations Unies. Les fonds versés par la Times of India Foundation, l'American India Foundation et la Ford Foundation ont servi à favoriser la pérennisation des moyens d'existence et la préservation de l'environnement dans la région. Grâce à l'aide de la société Coca-Cola, les collectivités ont pris des mesures novatrices pour répondre à leurs besoins d'adduction d'eau et de moyens d'assainissement. La Fondation pour les Nations Unies s'est associée à la Wilma and Flora Hewlett Foundation et à la fondation Zonta International pour soutenir les interventions d'urgence du Fonds des Nations Unies pour la population qui sont axées sur la santé procréative des femmes qui vivent dans les zones touchées par le tsunami. Grâce à sa collaboration avec Vodafone, le Programme alimentaire mondial a pu déployer son Système d'alerte rapide aux crises humanitaires.

47. Pour ce qui est du séisme au Pakistan, la Fondation pour les Nations Unies, en collaboration avec plusieurs partenaires, a apporté un concours financier au PNUD et au Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour favoriser les efforts de coordination au niveau régional et fournir des abris provisoires aux familles vivant dans les zones touchées par le séisme. La Fondation pour les Nations Unies a également contribué aux efforts des organisations non gouvernementales et des collectivités locales au Pakistan, et des fonds ont été accordés pour la coordination régionale en Inde et au Pakistan.

G. Contrôle et évaluation/examen des programmes

48. Au début du partenariat entre la Fondation pour les Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI), quelque 600 demandes de subventions leur parvenaient chaque année du système des Nations Unies tout entier. Le succès des projets financés s'étant confirmé, cela a encouragé les partenaires à accorder davantage la priorité à des problèmes essentiels et à redoubler d'effort pour mobiliser d'éventuels partenaires extérieurs, qui pourraient contribuer aux causes défendues par l'ONU, et notamment à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

III. Fonds des Nations Unies pour la démocratie

49. Le 4 juillet 2005, le Secrétaire général a annoncé la création du Fonds des Nations Unies pour la démocratie à l'occasion du sommet de l'Union africaine qui s'est tenu à Syrte (Libye). Lors du Sommet mondial de 2005, l'Assemblée générale a réaffirmé la valeur universelle de la démocratie tout en rappelant qu'il n'existait pas de modèle unique de démocratie et que la démocratie n'était pas l'apanage d'un pays ou d'une région. Elle s'est déclarée résolue à rendre l'Organisation des Nations Unies mieux à même de prêter son concours aux États Membres à leur demande en matière de renforcement des capacités et a accueilli avec satisfaction la création d'un fonds pour la démocratie.

50. Le montant total versé par 16 pays au Fonds pour la démocratie s'est établi à 41 millions de dollars. En consultation avec les représentants des gouvernements et des organismes, le FNUPI s'emploie à élaborer le mandat, l'administration et la programmation du Fonds, ainsi que les arrangements relatifs à la dotation en effectifs.

IV. Faciliter les partenariats mondiaux pour le développement

51. Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, l'Assemblée générale a reconnu l'importance de créer des partenariats lorsqu'elle a exhorté tous les pays à « renforcer la contribution des organisations non gouvernementales, de la société civile, du secteur privé et des autres parties prenantes aux efforts de développement national et à la promotion du partenariat mondial au service du développement ». Au cours des huit dernières années, la Fondation pour les Nations Unies et le FNUPI ont développé une multitude de partenariats, de liens et de fédérations, qui ont permis à des dizaines de sociétés et d'organisations, ainsi qu'à des milliers de particuliers, de prendre part aux activités de l'ONU.

52. Grâce à son partenariat avec la Fondation pour les Nations Unies, le FNUPI est devenu le bureau de l'ONU pour les partenariats. Il offre des conseils et sert d'intermédiaire aux organismes des Nations Unies, et ouvre un guichet unique pour les partenaires extérieurs potentiels. Les activités du FNUPI consistent notamment à dispenser des conseils aux bureaux, fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies sur l'établissement de partenariats entre les secteurs public et privé, le renforcement des capacités et les moyens à mettre en œuvre pour mobiliser d'autres intervenants, favoriser les nouveaux contacts et trouver des partenaires ayant des intérêts semblables pour les activités opérationnelles. Fervent défenseur des buts et objectifs de l'ONU, le FNUPI est une passerelle pour les entreprises, les fondations, les organisations de la société civile et les particuliers qui souhaitent coopérer à leur réalisation. À la fin de 2005, le FNUPI avait répondu à plus de 400 demandes précises de renseignements provenant d'une grande diversité d'organismes disposés à nouer un partenariat avec l'ONU.

53. Pour mobiliser de nouveaux partenaires, le FNUPI a participé à l'organisation d'une réunion, à l'ONU, de gros investisseurs institutionnels américains et européens qui, ensemble, gèrent des avoirs pesant plus de 5 000 milliards de dollars, afin d'étudier les risques financiers et les possibilités que représente le changement climatique, et de définir les mesures les mieux adaptées. À l'issue de ce sommet

unique en son genre, où étaient réunis les gestionnaires des principales caisses de retraite et sociétés d'investissement, des directeurs de fondations ainsi que des trésoriers d'États des États-Unis, les participants se sont associés à l'ONU pour exhorter les investisseurs internationaux à prendre des mesures immédiates pour lutter contre le changement climatique. Vingt-quatre grands investisseurs internationaux ont rendu public un plan en 10 points en faveur de l'intensification des efforts déployés pour fournir aux investisseurs des analyses et des informations exhaustives sur les risques financiers que représente le changement climatique. Le groupe en question a également promis de débloquer 1 milliard de dollars pour financer des idées qui contribueraient à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.

54. Le FNUPI et le PNUD ont apporté leur concours à une mission d'étude organisée à l'intention de clients de la Citigroup Private Bank, afin qu'ils se rendent compte par eux-mêmes des initiatives sociales mises en place au Mozambique et en Afrique du Sud. Une petite subvention de la Fondation pour les Nations Unies a permis à neuf projets axés sur la santé infantile de recevoir un financement, lesquels ont notamment profité à des enfants orphelins du sida, à de petites entreprises agricoles et à des jeunes qui souhaitaient suivre une éducation de base ou une formation professionnelle. Cette initiative a pu se faire grâce à une alliance entre les équipes de pays des Nations Unies présentes à Maputo et à Pretoria, la Fondation pour les Nations Unies, le FNUPI et Citigroup.

55. En 2005, le FNUPI a poursuivi sa collaboration avec le European Foundation Center, un organisme qui coiffe les fondations européennes, afin de les faire participer aux activités de l'Organisation. En juin 2005, le FNUPI a participé à la seizième assemblée générale annuelle et à la conférence du European Foundation Center, qui se sont déroulées à Budapest sous le thème des fondations pour l'Europe : faire en sorte que tous les citoyens profitent des bienfaits de l'Europe. Lors de sa déclaration liminaire, le Président du Stiftelsen Riksbankens Jubileumsfond et du European Foundation Center, M. Dan Brandstrom, a souligné l'attachement des fondations membres aux objectifs du Millénaire pour le développement. À la conférence, le FNUPI a organisé et présidé une session intitulée « L'ONU a 60 ans : Est-elle prête à se réformer? Quel est le rôle de l'Europe? », qui a appelé l'attention sur les réformes proposées par le Secrétaire général, dans le but de susciter l'intérêt et d'obtenir le soutien des fondations.

56. Le cinéaste français Romuald Sciara est en train de réaliser, en collaboration avec le FNUPI et le Département de l'information, un film et une série télévisée, intitulés *Le Prix de la paix*. Chacun des épisodes de la série télévisée, qui s'intéressera plus particulièrement à l'histoire de l'ONU, sera raconté par un protagoniste de l'époque, dont plusieurs anciens Secréétaires généraux. Quant au documentaire, qui portera surtout sur l'Organisation telle qu'elle est aujourd'hui et sa raison d'être face à l'avenir, il est signé François Catonné (César pour le film *Indochine*) pour le tournage, Jean-Marie Blondel (César pour *Le Pianiste*) pour la musique et Martine Barraqué (César pour *Le dernier métro*) pour le montage. Le célèbre chorégraphe Maurice Béjart créera une chorégraphie originale sur un hymne à l'ONU, qui sera interprété par Barbara Hendrix. Les trois premiers épisodes de la série télévisée ont été présentés à Genève en octobre 2005, dans le cadre des célébrations du 60^e anniversaire de l'ONU. Le film sera projeté dans son intégralité à la première new-yorkaise, qui aura lieu en décembre 2006, et donnera le coup

d'envoi du Festival international du film sur les droits de l'homme, qui se tiendra en mars 2007 à Genève.

57. Des célébrités africaines, notamment le chanteur sénégalais lauréat d'un Grammy en 2005 et ambassadeur itinérant de l'UNICEF, Youssou N'Dour, se sont produites à Dakar lors du concert contre le paludisme organisé les 12 et 13 mars 2005. M. Jeffrey Sachs, des dirigeants d'entreprises ainsi que des représentants des professions de santé et du monde du développement se sont associés à l'action de sensibilisation lancée par ces musiciens pour faire reculer le paludisme et faire en sorte que l'Afrique dispose de 100 millions de moustiquaires dans les deux prochaines années. Le concert a été financé en partie par Sumitomo Chemical Corp (Japon), ExxonMobil (États-Unis d'Amérique) et Novartis (Suisse). Le FNUPI et la Fondation pour les Nations Unies ont versé 100 000 dollars en faveur de ce concert, assurant ainsi une participation active des organismes des Nations Unies.

58. Le FNUPI, l'Association internationale pour le droit au jeu de l'enfant et le Bureau des Nations Unies à New York pour le sport au service de la paix et du développement ont organisé conjointement la première réunion du Groupe de travail international sur le sport au service du développement et de la paix, qui s'est déroulée le 24 mai 2005 au Siège de l'ONU à New York. Donnant suite à l'appel lancé lors de la table ronde d'Athènes en 2004 en faveur de la création d'un groupe de travail international sur le sport au service du développement et de la paix, l'objectif de cette réunion était de lancer une initiative pour recenser, partout dans le monde, les projets qui ont réussi et d'utiliser cette information pour préparer un ensemble d'outils à l'intention des gouvernements sur les moyens à mettre en œuvre pour intégrer aux politiques nationales et aux programmes internationaux d'aide au développement les activités sportives au service du développement. Plus de 70 délégués de 12 pays ont participé à cette manifestation organisée par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, M. Adolf Ogi, le Conseiller spécial du Secrétaire général, M. Jeffrey Sachs, ainsi que le quadruple médaillé d'or olympique et Directeur général de l'Association internationale pour le droit au jeu de l'enfant, M. Johann Olav Koss. On a évoqué l'importance de faire une place au sport dans les politiques nationales et internationales et de trouver des moyens d'intégrer le sport aux politiques et aux programmes nationaux. De nombreux exemples de partenariats novateurs ont été échangés au sein du groupe. La Vice-Secrétaire générale a insisté sur le rôle que pouvait jouer le sport pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

59. L'agence de voyages Expedia et la Fondation pour les Nations Unies ont lancé une initiative conjointe en août 2005, avec le soutien du FNUPI, pour favoriser le tourisme durable et la sensibilisation aux sites classés éléments du patrimoine mondial et aux collectivités du monde entier. Ce partenariat vise des sites qui présentent un intérêt sur le plan de la culture ou de la nature, en favorisant les voyages, l'éducation du consommateur, les dons de contrepartie et les projets locaux de développement économique. Le concours prêté par Expedia va au-delà de l'aide financière. Il s'agit : a) de donner de l'information sur les destinations classées éléments du patrimoine mondial; b) de proposer des voyages vers les sites classés; c) de faire des dons de contrepartie et d) d'offrir le temps et le talent des employés.

60. Le partenariat du comité consultatif de la fondation du groupe Vodafone et de la Fondation pour les Nations Unies/FNUPI a tenu sa première réunion en

octobre 2005, où il a été convenu que le partenariat s'emploierait à explorer deux grands domaines de programmation : la communication d'urgence et la surveillance sanitaire. L'objectif principal du partenariat est de combiner le financement, les savoirs et les savoir-faire de Vodafone au financement, aux relations et aux connaissances spécialisées de la Fondation pour les Nations Unies afin d'améliorer l'accès aux communications de sorte que l'ONU puisse renforcer sa capacité de faire face à certains des problèmes mondiaux. L'accès aux communications est devenu essentiel pour les missions de l'ONU partout sur la planète. Dans le cadre du partenariat, des consultations ont été menées auprès d'un groupe très divers, dont 15 organismes et groupes d'étude des Nations Unies, des spécialistes, un large ensemble de sociétés d'informatique d'organisations non gouvernementales et d'organismes publics afin de déterminer quelles propositions présenter au comité en 2006. Les consultations ont permis de faire ressortir que l'ONU et les organisations non gouvernementales avaient besoin de technologies de communications communes et d'outils communs de gestion de l'information si elles voulaient se préparer et réagir de manière efficace et rationnelle aux situations d'urgence et aux crises sanitaires pour sauver les vies menacées par les catastrophes et les maladies.

V. Campagne de publicité et relations publiques

61. En étroite collaboration avec le Département de l'information, la Fondation pour les Nations Unies et son partenaire, le Fonds pour un monde meilleur, le FNUPI a poursuivi sa campagne de publicité et de relations publiques en 2005, s'attachant en particulier à faire mieux connaître les activités de l'ONU et à trouver de nouveaux partenaires pour la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

62. À cet égard, le FNUPI a continué d'appuyer la campagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en mettant les partenaires extérieurs en relation avec le Bureau de la campagne et en proposant fréquemment aux organisations les moyens d'utiliser un ou plusieurs des objectifs du Millénaire comme cadre d'activités. Le Fonds travaille également avec d'importantes fédérations d'organisations, en les encourageant à concentrer leurs travaux sur des sujets liés aux objectifs du Millénaire.

63. En 2005, le FNUPI a facilité la publication d'articles et de discours par des fonctionnaires de l'ONU et des collaborateurs extérieurs sur des questions relatives aux partenariats avec l'Organisation : des articles ont été publiés dans *Agenda Publishing*, *Alliance Magazine*, *Natural Resources Forum*, *New Century Philanthropy* et la *Chronique de l'ONU*. Au deuxième trimestre de 2005, le FNUPI a publié son premier bulletin d'information qui a été distribué à plus de 1 000 partenaires potentiels pour les informer des possibilités de collaboration avec l'ONU.

64. En outre, le FNUPI a maintenu de solides relations de travail avec le Fonds pour un monde meilleur, l'Association des États-Unis pour les Nations Unies et la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies dans le cadre des activités de communication avec le public; il a remodelé son site Web afin de le rendre plus accessible aux utilisateurs de toutes les régions du monde, produit des documents nouveaux et actualisés à l'intention du public et continué à élargir la base de données sur les sociétés et fondations ayant manifesté de l'intérêt pour un

partenariat avec l'ONU. Le Directeur exécutif du FNUPI a également pris la parole lors de rencontres universitaires, de conférences philanthropiques et de rencontres d'organisations non gouvernementales, en vue de promouvoir l'établissement de partenariats avec l'ONU.

VI. Cycles de financement

65. Le montant total des subventions approuvées entre 1998 et 2005 par la Fondation pour les Nations Unies, sur recommandation du Conseil consultatif du FNUPI, s'est élevé à 809,5 millions de dollars et a été affecté au financement de 376 projets dont les activités se déroulent dans plus de 121 pays et auxquels participent 39 organismes des Nations Unies. Le montant total du cofinancement par d'autres partenaires de financement se chiffre à 360,4 millions de dollars, soit plus du tiers du total des subventions.

66. Sur recommandation du Conseil consultatif du FNUPI, le Conseil d'administration de la Fondation pour les Nations Unies a approuvé un montant de 170,5 millions de dollars en 2005, dont 46,3 millions de dollars ont été approuvés pendant le dix-septième cycle de financement et 1,5 million de dollars pendant le dix-huitième cycle; en outre, un montant de 122,7 millions de dollars a été approuvé entre les sessions du Conseil. La différence entre les montants des subventions approuvées entre les dix-septième et dix-huitième cycles de financement tient au fait que la Fondation pour les Nations Unies a adopté un nouveau mode de fonctionnement. Au lieu d'investir exclusivement dans des projets ou programmes, le Conseil d'administration de la Fondation a décidé de regrouper les investissements futurs par thèmes et d'utiliser les ressources de base correspondantes pour établir des partenariats et mener des campagnes de publicité axées sur les grands domaines d'activité. Réparties par domaines d'activité, les subventions pour l'année ont été attribuées comme suit : santé des enfants, 143,5 millions de dollars pour cinq nouveaux projets et un projet en cours; population et femmes, 2,7 millions de dollars pour trois nouveaux projets; environnement, 10,1 millions de dollars pour 18 nouveaux projets; paix, sécurité et droits de l'homme, 3,7 millions de dollars pour trois nouveaux projets et un projet en cours; et 10,5 millions de dollars pour 23 nouveaux projets entrepris dans le cadre d'initiatives stratégiques.

VII. Arrangements opérationnels et financiers

67. Mécanisme administratif central de l'ONU concernant les subventions allouées par la Fondation pour les Nations Unies, le FNUPI est chargé d'approuver les descriptifs de projet soumis par les partenaires d'exécution de l'ONU et de solliciter auprès de la Fondation les contributions en espèces qui correspondent aux ressources annuelles nécessaires à l'exécution des projets approuvés et au financement de ceux-ci, essentiellement sous la forme de virements bancaires aux partenaires opérationnels. Des contributions en espèces d'un montant total de 153,1 millions de dollars reçues de la Fondation ont été versées aux partenaires opérationnels pendant l'année, ce qui porte le total général à 757,8 millions de dollars, soit 94 % du montant total alloué pour le programme. Si les ressources nécessaires à l'exécution des projets sont en principe budgétisées chaque année, la

Fondation pour les Nations Unies et le FNUPI vérifient tout d'abord que les demandes de crédits portent sur des projets qui sont en règle, en d'autres termes que les rapports de fond et les rapports financiers sont à jour et, deuxièmement, que la nécessité des fonds a été dûment justifiée.

68. Le FNUPI est guidé par un souci d'économie de moyens dans l'accomplissement de ses tâches. Les modes de gestion ont été améliorés et les procédures rationalisées chaque année depuis la création du programme pour faire face à l'augmentation du volume de travail avec les ressources administratives et techniques existantes tout en veillant à la prise en compte des observations faites à la suite d'audits en temps voulu.

69. Dans le cadre des activités de gérance, de contrôle et d'évaluation, l'accent a été mis sur la clôture des comptes des projets au cours de l'année considérée. La Fondation pour les Nations Unies et le FNUPI se sont entendus sur les procédures de clôture des projets achevés qui portent sur les rapports de fond et les rapports financiers et sur la détermination des soldes inutilisés et du produit des intérêts, le cas échéant. En application de ces procédures, un montant total de 1,2 million de dollars représentant les soldes inutilisés afférents à 37 projets a été déterminé et dégagé pour une réinscription au budget du programme par l'administration de la Fondation. La Fondation et le FNUPI se sont également accordés sur la définition de nouvelles directives pour le programme, lesquelles ont été publiées en mars 2005, après consultation avec les partenaires opérationnels, pour fixer les règles relatives à l'établissement des descriptifs de projet. Lors de la réunion des coordonnateurs de juillet 2005, il a été convenu que les comptes seraient dorénavant arrêtés en juin ou en décembre (le mois le plus proche étant retenu) de manière à donner un caractère plus prévisible aux opérations de clôture pour tous les projets. Il a aussi été convenu, afin de réduire les frais de transaction, que les soldes inutilisés égaux ou inférieurs à 1 000 dollars ne seraient pas nécessairement restitués au FNUPI lors du règlement des sommes restant dues pour des projets achevés. Ces nouvelles dispositions seront pleinement appliquées lorsque le manuel du FNUPI sur le budget et les finances aura été mis à jour. D'autres changements étant prévus pour rationaliser encore davantage l'administration des projets, on considère maintenant que l'édition révisée devrait être publiée dans le courant du deuxième semestre de 2006.

VIII. Conclusion

70. Depuis sa création, le partenariat entre la Fondation pour les Nations Unies et le FNUPI a eu un impact considérable sur le système des Nations Unies, aussi bien au niveau des politiques qu'au niveau opérationnel. Faisant fond sur le succès du partenariat entre la Fondation et les organismes des Nations Unies, le FNUPI collabore avec ces organismes pour concevoir des programmes et des projets novateurs à l'appui, entre autres, des objectifs du Millénaire pour le développement et des dispositions figurant dans la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005. Compte tenu de son aptitude à accélérer les procédures de gestion des programmes et à assurer un appui et un contrôle rapides sur le plan administratif, il a été chargé de mettre en place le nouveau fonds pour la consolidation de la démocratie dans le monde (le FNUD) et d'assurer la direction de son secrétariat.

71. L'appui à caractère visionnaire que Ted Turner apporte aux causes défendues par les Nations Unies témoigne éloquentement de l'impact majeur que les partenariats entre secteurs public et privé peuvent avoir sur le développement à l'échelle internationale. Les contributions extrabudgétaires de la Fondation ont créé des possibilités d'innovation et de collaboration en matière de programmes et ouvert la voie à de nouvelles alliances. Grâce aux subventions proposées par la Fondation en échange de la réalisation de projets précis, de nouveaux partenaires ont offert leur concours au système des Nations Unies en vue d'une action collective à l'échelle mondiale.

72. S'appuyant sur une approche centrée sur les problèmes et non sur les projets, le FNUPI est parvenu à exploiter le potentiel que la Fondation pour les Nations Unies offre en tant que catalyseur en vue de mobiliser les autres partenaires et d'accroître les apports de ressources et de compétences techniques nouvelles pour les activités des organismes des Nations Unies en matière de lutte contre la pauvreté et de consolidation de la paix.

73. Conçu comme le bras opérationnel du Cabinet du Secrétaire général dans le cadre du partenariat avec la Fondation pour les Nations Unies, le FNUPI est devenu un moteur des nouveaux partenariats et des nouvelles alliances avec le secteur privé, les fondations et les organisations de la société civile pour les activités opérationnelles du système des Nations Unies. Il continue également de collaborer avec les organes intergouvernementaux, notamment l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, en fournissant un appui technique et des conseils pratiques sur les partenariats entre secteurs public et privé et sur les activités de communication et de sensibilisation. Il demeure résolu à jouer un rôle essentiel dans la promotion des partenariats à l'échelle mondiale, au sein du Secrétariat.

Annexe I

Composition du Conseil consultatif du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, 2005

Louise Fréchette, Vice-Secrétaire générale

Munir Akram, Président du Conseil économique et social (Représentant permanent du Pakistan auprès de l'ONU)

Christopher Bancroft Burnham, Secrétaire général adjoint à la gestion

Lincoln C. Chen, Directeur de la Global Equity Initiative, Université Harvard

José Antonio Ocampo, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

Mary Oakes Smith, chargée de recherche, Technologies de l'information au service de l'éducation et de la santé, Banque mondiale

Franklin A. Thomas, ancien Président de la Fondation Ford

Aminu Bashir Wali, Président de la Deuxième Commission (Représentant permanent du Nigéria auprès de l'ONU)

Amir Dossal, Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (membre de droit)

Annexe II

Projets financés par la Fondation pour les Nations Unies, par domaine d'activité

<i>Programme-cadre</i>	<i>Projets approuvés au 31 décembre 2004</i>		<i>Projets approuvés en 2005</i>		Total		<i>Bailleurs de fonds</i>		
	<i>Nombre de projets</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre de projets</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	Nombre de projets	Montant (dollars É.-U.)	<i>Fondation pour les Nations Unies</i>	<i>Donateurs auxiliaires</i>	<i>Autres donateurs</i>
Santé des enfants	56	288 964 541	5	143 486 007	61	432 450 548	155 644 432	47 324 101	276 806 116
Population et femmes	84	129 408 854	3	2 700 000	87	132 108 854	115 831 716	22 038 737	16 277 138
Environnement	107	157 168 646	18	10 101 225	125	167 269 871	120 187 871	226 359 004	47 082 000
Paix, sécurité et droits de l'homme	53	47 892 070	3	3 659 915	56	51 551 985	37 255 530	20 445 750	14 296 455
Autres	24	15 643 591	23	10 508 936	47	26 152 527	20 244 682	5 703 442	5 907 845
Total	324	639 077 702	52	170 456 083	376	809 533 785	449 164 231	321 871 034	360 369 554